

Un nouvel espoir pour l'Europe

Pierre Fauchon

L'inquiétude que peut inspirer, ici ou là, le surgissement de mouvements d'opinion favorables au repli nationaliste, par pessimisme souvent plus que par conviction, ne doit pas faire sous-estimer ce qui restera le fait majeur de cette élection, parce qu'il s'agit d'un pas en avant, peut-être décisif, pour la construction européenne.

Depuis le traité de Maastricht cette construction est largement entre les mains des gouvernements nationaux qui, très naturellement, se soucient davantage de leur devenir personnel dans le cadre national que du développement de l'Union. Il aura fallu la survenance de la crise financière pour que ces gouvernements se décident, et d'abord ceux qui ont adopté l'euro, à prendre des mesures de sauvetage exigées par les circonstances. Encore ne l'ont-ils fait toujours qu'avec retard et a minima. Des résultats ont cependant été obtenus et peuvent encore être attendus, sous la pression, avouons-le, non d'une dynamique propre, mais des événements engendrés par le processus de mondialisation qui est la caractéristique majeure de notre temps. De tout cela le Parlement aussi bien que la Commission ont été, pour l'essentiel, tenus à l'écart.

Il en résulte que peu de progrès n'ont été enregistrés dans les autres domaines tels que la défense et la sécurité commune, la politique étrangère, la justice, la gestion de l'immigration, la recherche et l'enseignement, l'environnement ou la culture. Qu'on ne s'étonne pas dès lors que les peuples ne se soient pas sentis concernés par des actions en elles-mêmes trop techniques, si utiles soient elles.

Avec l'élection européenne la situation pourrait être profondément changée. Le résultat le plus tangible et le plus durable de cette élection est en effet que les partisans de l'Union restent largement majoritaires au Parlement et que, pour la première fois de l'histoire, un chef de l'Exécutif européen a été désigné (in) directement par l'ensemble des citoyens européens.

Ce chef, Monsieur Jean-Claude Juncker, dont on connaît par ailleurs les qualités personnelles de savoir-faire, d'expérience et de sens des responsabilités, va s'appuyer en outre sur une majorité assurée au Parlement européen du fait de la capacité de coopération et de consensus dont la majorité de ce Parlement a toujours fait preuve, du moins en ce qui concerne le fonctionnement des institutions, ce qui est essentiel. Certes les chefs d'État et de gouvernement peuvent, en théorie, récuser ce choix populaire mais ce serait une provocation d'autant moins probable que l'Allemagne avec Madame Merkel -qui avec l'Italie sort seule renforcée de ce scrutin- n'y souscrira pas et qu'une telle attitude susciterait les sarcasmes justifiés des eurosceptiques et le découragement des autres.

Monsieur Cameron, dans un article (Le Monde - 14 juin 2014), a cru pouvoir dénoncer le caractère antidémocratique de ce processus au motif principal que Monsieur Juncker n'aurait pas été élu au Parlement européen. C'est évidemment méconnaître le dispositif du traité qui se borne à obliger le Conseil à « tenir compte » des propositions du Parlement pour le choix du président de la Commission, mais ne prescrit aucunement que la personne proposée soit elle-même membre du Parlement.

Il est dès lors tout à fait démocratique que les partis présentant des candidats pour le Parlement aient eu la loyauté d'indiquer par avance quel serait leur candidat à la Présidence de la Commission, loyauté qui permet de considérer que les suffrages recueillis par ces partis concernent non seulement leurs candidats au Parlement mais aussi leur candidat à la Présidence de la Commission.

Dès lors que le Parlement est en droit de proposer son candidat, n'était-il pas meilleur d'éclairer les électeurs sur ce choix et donc de lui conférer une légitimité populaire plutôt que de s'en rapporter à d'obscures négociations d'États Majors ?

Un nouvel espoir pour l'Europe

Quant aux abstentionnistes, dont Monsieur Cameron évoque le nombre, comme s'il leur appartenait de faire la loi, la plus claire signification de leur attitude n'est-elle pas qu'ils s'en rapportent au choix des votants ?

Le progrès de la démocratie est ici évident. Ceux qui savent ce que l'Angleterre a apporté dans ce domaine auront peine à comprendre que son Premier ministre le conteste et ne trouve pas d'autres moyens de cacher le fond de sa pensée qui est précisément d'empêcher l'Union de progresser dans la voie de la démocratie.

Ainsi donc avons-nous une chance sérieuse de voir l'Union faire un pas décisif dans la direction de la démocratisation c'est-à-dire d'une légitimité

nouvelle et irrécusable de sa gouvernance, et donc de sa créativité, en dépit des limites du pouvoir de la Commission.

Quel progrès au regard des errements que nous avons connus et qui donnaient à penser que l'Europe patageait, alors qu'il aurait fallu avancer dans les si grandes perspectives qui s'ouvrent devant elle.

Pierre Fauchon

Sénateur honoraire

Membre du comité scientifique de la Fondation

Retrouvez l'ensemble de nos publications sur notre site :
www.robert-schuman.eu

Directeur de la publication : Pascale JOANNIN

LA FONDATION ROBERT SCHUMAN, créée en 1991 et reconnue d'utilité publique, est le principal centre de recherches français sur l'Europe. Elle développe des études sur l'Union européenne et ses politiques et en promeut le contenu en France, en Europe et à l'étranger. Elle provoque, enrichit et stimule le débat européen par ses recherches, ses publications et l'organisation de conférences. La Fondation est présidée par M. Jean-Dominique GIULIANI.